



HABILITATIONS ELECTRIQUES

**Formez vos équipes au risque électrique
et restez en conformité avec la réglementation**

Quel type d'habilitation électrique préparer ?

Opérations effectuées par le(s) salarié(s)	B0 H0 H0V	BS BE Manœuvre	BI B2 BR BC BE Essai, Mesure et/ou Vérifica- tion
Nettoyage, peinture, jardinage..., ou autres travaux non électriques dans un environnement électrique	x		
Travaux à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées	x		
Remplacer une ampoule		x	
Remplacer un fusible en basse tension		x	
Remplacer une prise ou un interrupteur		x	
Manœuvrer un disjoncteur		x	
Remplacer un disjoncteur dans une armoire électrique			x
Dépanner une installation électrique			x
Réaliser des travaux électriques			x
Effectuer des mesures (tension, intensité, résistance, isolation...) sur des installations électriques en basse tension			x
Réaliser des essais sur des installations électriques en basse tension			x

Non électriciens

Electriciens

Qu'est-ce qu'une habilitation électrique ?

C'est la reconnaissance par vous, employeur, de la capacité d'un travailleur à accomplir ses tâches en toute sécurité vis-à-vis du risque électrique.

Quelles sont vos obligations en tant qu'employeur ?

Vous avez l'obligation réglementaire de délivrer à votre personnel une formation théorique et pratique sur les risques électriques liés à leur activité.

Vous devez leur fournir un titre d'habilitation écrit qui détermine les opérations d'ordre électrique qu'ils peuvent effectuer.

Qui doit être formé à l'habilitation électrique ?

Toute personne qui travaille :
- sur des installations électriques,
- ou à proximité d'installations électriques.

A quelle fréquence ?

Vous devez examiner l'habilitation au moins une fois par an et chaque fois qu'une modification du contexte de travail intervient (changement de fonction, mutation, modification des installations...).

Le recyclage de l'habilitation est obligatoire, avec une périodicité recommandée de 3 ans

Des formations en groupe ou dans vos locaux

Selon vos besoins, nous pouvons préparer vos équipes à l'habilitation électrique dans nos centres de formation ou bien au sein de votre structure, avec la possibilité de former plusieurs collaborateurs simultanément

Nous organisons des formations sur mesure sur simple demande. Contactez-nous !

Eric Auchapt
eric.auchapt@ac-limoges.fr
05.55.51.34.80

**REJOIGNEZ
LE RESEAU**
reseau.gretalimousin.com
reseau greta du limousin



Centre de formation GRETA :

Site de St-Vaury

Lycée Gaston Roussillat

23320 St-Vaury

Des formateurs spécialisés

Nos formateurs sont des professionnels des métiers de l'électrotechnique industrielle et de l'électricité du bâtiment. Ils sont formés à la norme NFC 18-510.

Le GRETA, un expert reconnu

Le réseau GRETA du Limousin prépare près de 1 000 personnes chaque année à l'habilitation électrique, pour le compte d'entreprises, d'agences d'intérim, de collectivités locales et de Pôle emploi.